Secteur Protection Sociale Collective
Numéro 132-2022

Réf. : FS/EG/GC/CB

Paris, le 27 juillet 2022

COMMISSION DES COMPTES DE LA SÉCURITE SOCIALE
POURQUOI LA SÉCU N'EST PAS EN DEFICIT !

Chères et chers camarades,

Cette circulaire a pour objet de vous présenter la situation financière de la Sécurité sociale, à la suite de son actualisation actée par la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale (CCSS) qui s'est tenue ce 12 juillet 2022.

Pour rappel, FO siège dans cette commission depuis sa création, en 1979. Elle représente la première instance créée par la tutelle pour s'introduire dans les comptes puis la gestion de la Sécurité sociale. Elle se tient deux fois par an, fin juin habituellement (elle a été retardée cette année en raison des élections législatives) et fin septembre, préalablement à la saisine des caisses nationales de la Sécurité sociale sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), loi financière créée par les ordonnances « Juppé » de 1996 en parallèle au Projet de Loi de Finances (PLF) pour les finances de l'État.

Elle met en évidence, dans un premier temps, une situation moins dégradée que prévue, mais qui cache les véritables enjeux. Et, dans un second temps, elle montre l'impact de la crise sanitaire et des 20 dernières années de sous-financement de l'hôpital sur la branche Maladie de la Sécurité sociale.

Amitiés syndicales.

Éric GAUTRON
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Annexes

- Annexe 1 : Analyse FO des Comptes de la Sécurité sociale de juillet 2022
- Annexe 2 : Déclaration FO à la Commission des comptes de la Sécurité sociale du 12 juillet 2022